

## Document 2 - Annexes diverses

Annexe 1 :	Envoi recommandé aux 7 propriétaires des 2 parcelles en date du 26/08/2021
Annexe 2 :	Envoi simple aux 2 propriétaires n'ayant pas réceptionné leur recommandé
Annexe 3 :	Mémoire en réponse de la ville d'Ermont en date du 19/10/2021
Annexe 4 :	Rapport de visite de la police municipale de la ville d'Ermont au domicile potentiel de M. Gillet en date du 08/10/2021
Annexe 5 :	Avis de décès de M. Gillet le 24 mai 1942
Annexe 6 :	Courriel de Mme Rossi sur l'identification des propriétaires en date du 22/10/2021
Annexe 7 :	Tableau de suivi du courrier adressé aux propriétaires présumés des parcelles AO 281 et Ao 496
Annexe 8 :	Graphique de la succession Wiess transmis par Mme Rossi le 23/10/2021
Annexe 9 :	Courriel du 21/10/2021 envoyé par l'étude notariale Denouault à Ermont
Annexe 10 :	Note du 26/10/2021 de la direction des affaires juridiques de la ville d'Ermont



Courriers recommandés,  
envoyés aux propriétaires  
le 26 Août 2021

Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Monsieur GILLET Lucien  
30 rue Hippolyte Jamot  
95110 SANNOIS

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3506 7

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 281, sis Le Clos Laisnées à Ermont, pour une surface de 660 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire







VILLE d'ERMONT



RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE RECEPTION  
n° de l'envoi : 1A 173 509 3506 7

VILLE D'ERMONT  
30 AOUT 2021  
ARRIVÉE LE

RECOMMANDE  
R1 AR

HERBLAY PPDC  
VAL D OISE  
27 08 21  
775 L 1 1C9662  
A46E 950500

€ R.F.  
005,18  
LA POSTE  
MM 117104

de Vie  
ment  
Monsieur GILLET Lucien  
30 rue Hippolyte Jamot  
95110 SANNNOIS  
33 RUE HIPPOLYTE JAMMOT

710359 / 374



100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex

VILLE d'ERMONT

Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Monsieur MOISSON Jean  
5 bis rue Notre Dame  
62124 BEAUMETZ LES CAMBRAI

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3507 4

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire

~~Présenté / Avisé le : / / /  
 Distributeur : / / /  
 Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....~~

~~Le destinataire par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.~~

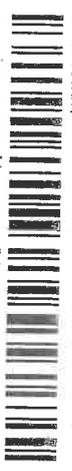
SGR2 V2-HU2 SL1G03520 P07-02121



LA POSTE

Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 AR 1A 173 509 3507 4



durant la tournée du  
 MAIRIE D'ERMONT

Renvoyer à



FRAB



Direction de l'Urbanisme et Aménagement  
 des Rue Louis Sauter  
 95120 ERMONT



VILLE  d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Monsieur MOISSON Michel  
41 rue de Baltzer  
67100 STRASBOURG**

N/Réf : U21-285/FR

**Objet:** Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
**Courier RAR 1A 173 509 3508 1**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire

En provenance de :

~~100 Rue de la Gare  
57000 METZ~~

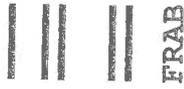
S9R2 V2-HU2 SL1 603529 P07-02/21



LA POSTE  
Numéro de TAR:



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RECEPTION  
AR 1A 173 509 3508 1



Surcharge Enquete DUP

Renvoyer à

Présenté / Avisé le: / /

Distribué le: / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

*Mousson*

Maire d'ERONT  
Direction de l'Université et de l'Aménagement  
100 Rue Louis Savore  
57120 ERONT

\* Le titulaire atteste par sa signature que l'identité du destinataire a été vérifiée précédemment.



VILLE  d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Monsieur CHAPELLE Jean  
3 rue du Moulin à vent  
34140 MEZE**

N/Réf : U21-285/FR

**Objet:** Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
**Courier RAR 1A 173 509 3510 4**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire



VILLE  d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Madame CHAPELLE épouse  
VIOLETTI Hugnette  
28 rue du Cormier  
77590 BOIS LE ROI**

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3509 8

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire

~~RECEVUE L'AVANCE POUR 1927  
M. DUBOIS  
1730 rue de la Concorde  
2021~~

SGR2 V2-HU2 SL1603520 P07-02/21

Présenté / Misé le : 21 / 1 / 2021  
Distribué le : / /  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

M. DUBOIS



RECUPTIANCE :  
AVIS DE RECEPTION  
Numero de IAR : AR 1A 173 509 3509 8



Quantité reçue dup

Retourner à



FRAB



M. DUBOIS  
Maire de Paris  
100 rue Louis Sorel  
95120 ERNANT



VILLE  d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Madame HABERMEYER épouse  
TRUER Hélène dite Nicole  
25 rue de la Roche  
Bois de Chesnes du Haut  
57370 DANNE-ET-QUATRE-VENTS**

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3513 5

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 497, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021

  
Mairie HAQUIN  
Le Maire

En provenance de : ~~Commune d'Arbonne-la-Ville  
1 rue de la Poste  
10000 Arbonne-la-Ville  
31 108 1 21~~

Présenté / Avisé le : 31/08/21  
 Distribué le : 31/08/2021

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le représentant  
 Le titulaire de la signature  
 Autre : .....

Signature : *ALBERT T...*

\* Le receveur atteste par sa signature que l'identité du destinataire est de son mandataire. Le vérifier précieusement.



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 AR 1A 173 509 3513 5

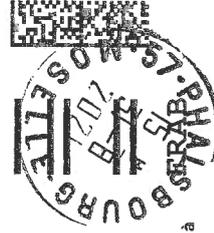
Numéro de l'AR :



Signature éligible au P

Renvoyé à

MAIRIE D'ARBONNE  
 Mairie de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
 100 rue Louis Pasteur  
 95120 ARBONNE



VILLE d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Monsieur HABERMEYER Michel  
7 rue Baldung Grien  
67100 STRASBOURG**

N/Réf: U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3511 1

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN  
Maire

**DESTINATAIRE**

*1 rue de la République  
93000 Bobigny  
M. [Nom]*

**Les avantages du service suivi :**  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur internet :** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_



Numéro de l'envoi : **1A 173 509 3511 1**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR

*Point de contact  
Service Clientèle  
157 30 30 10*



**PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

**Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.**  
**Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.**  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



Préférence naturelle carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone

VILLE D'ERMONT

HERBLAY PPDC

Numéro de l'envoi : 1A 173 509 3512 8



# RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Monsieur J. GILBERT  
Monsieur L. CHEVIGNARD 24 de l'Allée de la  
Mairie  
17350 HERBLAY  
EURE

SGR2 V2-HU2 KR2 603520-F07-02/21

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



La Poste - Sa capital de 536 651 364 euros - 355 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AYM - 75015 PARIS

DESTINATAIRE

**Les avantages du service suivi :**  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**  
• **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).  
• **Sur internet :** [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
• **Par téléphone :**  
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 15h.  
- Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date :	Prix :	CRBT :
	16 € <input type="checkbox"/>	153 € <input type="checkbox"/>
Niveau de garantie :		458 € <input type="checkbox"/>



VILLE  d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Monsieur HABERMEYER Bernard  
La Coustie  
81300 GRAULET**

N/Réf : U21-285/FR

**Objet:** Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
**Courier RAR 1A 173 509 3512 8**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021

  
Xavier HAQUIN  
Le Maire

DESTINATAIRE

Pauline VERNIER  
R. Bastie  
91300 CEVRES

Cadres réservés à La Poste

Ce jour, .....  
votre facteur s'est présenté à votre domicile et n'a pas pu vous remettre votre lettre.

Info facteur :

Cet envoi vous sera remis contre paiement de la somme de :

Restitution de l'information à l'expéditeur  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli. Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
La Poste has made every effort to deliver this item. However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage   
Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse   
Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire   
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé   
Unclaimed recorded delivery



Numéro de l'envoi : 1A 173 509 3512 8

RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE  
RÉCEPTION

SSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX  
(plus d'explications au verso)

NOUVELLE LIVRAISON  
À DOMICILE À  OU  RETRAIT DANS  
LE BUREAU DE POSTE  
DE VOTRE CHOIX  
ATTES VOTRE CHOIX AUJOURD'HUI AVANT MINUIT  
[www.laposte.fr/modification-livraison](http://www.laposte.fr/modification-livraison)

S CHOIX DE VOTRE PART, votre lettre sera disponible :

Au bureau de :  
Le ..... / ..... / .....  
À partir de ..... h .....  
(date et heure de mise à disposition de la lettre en instance)

La Poste - SA au capital de 5 364 861 394 euros - 358 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU DOU ONEL, PIERRE AVIA - 75015 PARIS  
SGR2 VZ-HU2 PCS G03820 P07 - 02/21  
SGR2 VZ-HU2 KR2 G03820 P07 - 02/21  
[laposte.fr/vente/allecaboone](http://laposte.fr/vente/allecaboone)

AVIS DE PASSAGE

VILLE d'ERMONT



2 copies par  
envoi simple  
aux personnes n'ayant  
pas réceptionné  
le recommandé

100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE d'ERMONT

LETTRE  
VERTE

HERBLAY PDDC  
VAL D OISE  
28 09 21  
225 LV 1E2798  
2F7F 950500

€ R.F.  
001,47  
LA POSTE  
MM 117104

Monsieur GILLET Jean  
30 Rue Hippolyte Jamot  
95 110 Sannois

5

# VILLE d'ERMONT

**Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Monsieur GILLET Lucien  
30 rue Hippolyte Jamot  
95110 SANNOIS**

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3506 7

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 281, sis Le Clos Laisnées à Ermont, pour une surface de 660 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN

Le Maire



VILLE d'ERMONT

100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



VILLE d'ERMONT



RECOMMANDE  
AVEC AVIS DE RECEPTION  
1A 173 509 3506 7

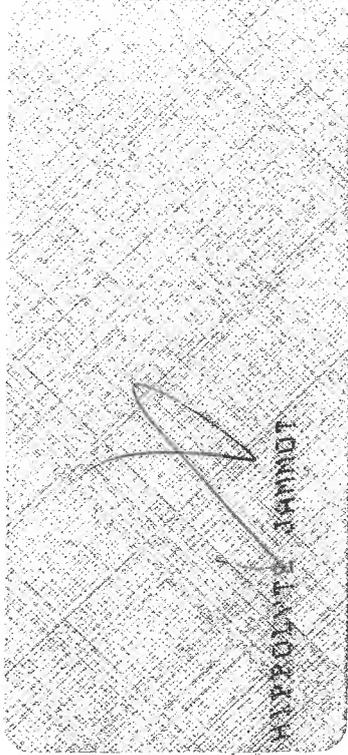
33 RUE HYPPOLYTE JAMNOT

VILLE D'ERMONT  
30 AOUT 2021  
ARRIVÉE LE

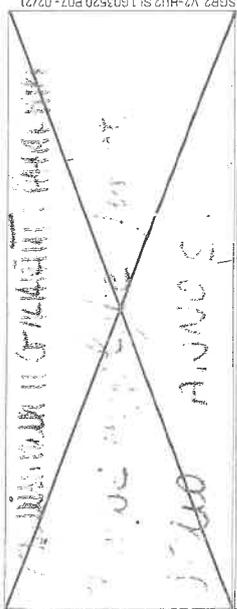
RECOMMANDE  
R1 AR

HERBLAY PPDC  
VAL D OISE  
27 08 21  
775 L 1 1C9662  
A46E 950500

€ R.F.  
005,18  
LA POSTE  
MM 117104



110359 / 374



Présenté / Avisé le : 30/08/21  
 Distribué le : N  
 Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée correctement.

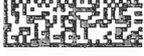
SGR2 V2-HU2 SL1 G03520 P07 - 02/21



RECOMMANDE :  
AVIS DE RECEPTION  
AR 1A 173 509 3506 7



Destination finale IMP  
Renvoyer à



FRAB

Mairie d'ERMONT  
Direction de l'Urbanisme et Aménagement  
100 Rue Louis Savoie  
95123 ERMONT

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
 Lettre Recommandée N°1A17350935067

VILLE  d'ERMONT

TYPE DE LIVRAISON  
 Courrier remis contre signature

M. Gillet duvon.

renvoyé en courrier  
 simple le 28/09

Pris en charge par La  
 Poste  
**vendredi 27  
 août**

En cours  
 d'acheminement

Arrivé sur le site de  
 distribution

Retourné à  
 l'expéditeur

Distribué en retour à  
 l'expéditeur  
**lundi 30 août**

Votre courrier a été  
 distribué à son  
 expéditeur suite à un  
 retour.

### Détail de toutes les étapes

DATES	ÉTAPES
lundi 30 août	Votre courrier a été distribué à son expéditeur suite à un retour.
lundi 30 août	Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
samedi 28 août	Votre courrier est retourné à l'expéditeur car l'adresse indiquée était incorrecte ou incomplète.
vendredi 27 août	Votre courrier est en cours d'acheminement vers sa destination
vendredi 27 août	Votre courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur.



LETTRE  
VERTE

HERBLAY PPDC  
VAL D OISE  
28 09 21  
066 LV 1E2857  
7F 17 950500

€ R.F.  
000,89  
LA POSTE  
NM 117104

Monsieur HABERNEYER Bernard  
de Caustie  
81300 GRAULET

100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex

# VILLE d'ERMONT

Pôle Attractivité du Territoire et du Cadre de Vie  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

Monsieur HABERMEYER Bernard  
La Coustie  
81300 GRAULET

N/Réf : U21-285/FR

Objet: Notification ouverture enquête publique et parcellaire  
Courier RAR 1A 173 509 3512 8

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-16401 en date du 16 juillet 2021, une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de votre parcelle AO 496, sis 45 route de Franconville à Ermont, pour une surface de 1000 m<sup>2</sup>, va être lancée conjointement à une enquête parcellaire.

Durant cette période, les pièces des dossiers seront déposées en Mairie principale d'Ermont où elles pourront être consultées chaque jour aux heures d'ouverture de la Mairie, à compter du 17 septembre 2021 et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus.

Des permanences seront organisées en présence d'un commissaire enquêteur.

À ce titre, une large information sera effectuée sur le site Internet de la Ville d'Ermont ainsi qu'à proximité de votre parcelle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères considérations.

Fait à Ermont, le 26 août 2021



Xavier HAQUIN  
Le Maire

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

VILLE D'ERMONT



VILLE D'ERMONT  
01 SEP. 2021  
ARRIVÉE LE

URBA

RECOMMANDÉ  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION  
1A 173 509 3512 8  
N° de Remoi :



RECOMMANDÉ  
R1



HERBLAY PDDC  
VAL D OISE  
27 08 21

La Poste a tenté de vous livrer ce pli.  
Cependant, nous ne sommes pas parvenus à vous le livrer.  
Le pli n'a pas été livré pour les raisons suivantes:  
Absence, l'adresse n'est pas reconnue, l'adresse est incomplète, l'adresse est incorrecte, l'adresse est inconnue, l'adresse est impossible, l'adresse est impossible.

Destination inconnue à l'adresse  
Address unknown at marked address

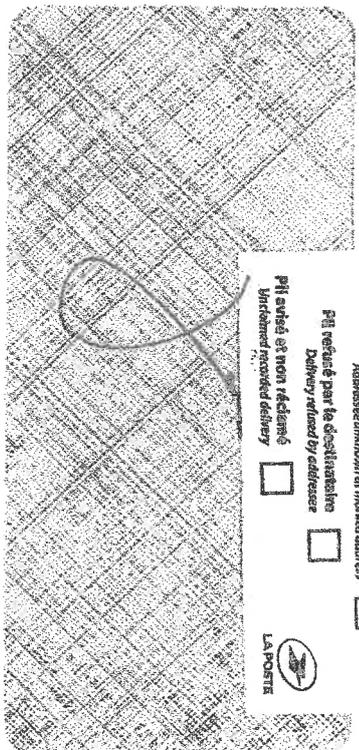
Pli refusé par le destinataire  
Delivery refused by addressee

Pli adressé et non réclamé  
Undelivered mail

Destination inconnue à l'adresse  
Address unknown at marked address



€ R.F.  
05,18  
POSTE  
117104



100, rue Louis Savoie - 95123 Ermont Cedex





## Annexe 3. (4 pages)

**Objet :** Mémoire en réponse de la Ville d'ERMONT du 19 octobre 2021 au procès verbal de synthèse sur les enquêtes publiques conjointes sur la DUP pour l'extension de la ferme pédagogique et sur l'enquête parcellaire .

### I- ANALYSE DES OBSERVATIONS SUR LA DUP DE L'EXTENSION DE LA FERME PÉDAGOGIQUE :

J'ai recensé 58 observations formulées sur le site dématérialisé (0 sur le registre).

Ce nombre est plutôt important pour une enquête de ce type qui s'annonçait plutôt consensuelle...

Il faut toutefois noter que, si on recense 2 avis clairement favorables, la plupart (56 d'entre eux) concernent principalement le nourrissage des chats et le souhait de voir installer sur ou aux abords de la ferme pédagogique des abris spécifiques.

**Avis favorables :** on recense 2 avis favorables :

- Mme Elisabeth Caparos fait part de son accord pour le projet d'extension ;
- Mme Kalyne Breizhm est une usagère de l'équipement et est pour l'agrandissement. Elle félicite le personnel pour son travail d'accompagnement des visiteurs. Elle exprime son souhait de disposer d'une salle pédagogique au sein de la ferme pour mieux accueillir les ateliers.

**Autres avis :** il y a très peu d'avis opposés au projet d'extension. Quasiment tous jugent positifs l'existence, voire le développement de la ferme pédagogique.

Tous ces avis tournent autour du nourrissage et de la réalisation d'abris pour les chats.

On peut les répartir en 3 catégories :

1) 3, dont on peut considérer qu'ils remettent en cause partiellement l'utilité publique du projet d'extension :

\* 2 personnes, Dominique Gigouin et Véronique Borde signalent que l'extension de la ferme pédagogique se développera sur des terrains qui accueillent aujourd'hui le nourrissage des chats et leur soins. En conséquence, elles demandent comme une obligation compensatoire que le projet intègre des abris et des lieux de nourrissage protégés notamment des chiens.

\* Mme Rehm veut exclure les animaux de la ferme pédagogique et privilégier la valorisation des végétaux. Elle refuse que ce projet soit un lieu de formation d'éleveurs qui ne font que contribuer à la destruction de la planète.

2) 5 avis attirent l'attention sur des aspects particuliers :

- au-delà du nourrissage et de la protection des chats, ils développent que les chats sont des habitués des fermes et y trouvent leur place ;

- ils signalent, qu'au delà des chats, le site accueille aujourd'hui des hérissons, qui sont une espèce protégée. Ceux-ci hibernent l'hiver et au printemps. Ils demandent que les travaux ne commencent pas avant l'été pour respecter leur habitat et que le projet d'extension les intègre.

Ces questions sont posées par V. Misterman, M. Doucet, P. Fosgea, M. Rousseau et E. Bott.

3) 48 s'expriment sur un sujet à la marge de l'enquête publique et souhaitent voir intégrer dans le projet de ferme pédagogique des abris de nourrissage des chats qu'ils appellent « chapiti ». Ils évoquent l'action engagée à Ermont par Mme Rissotto nourrissant une vingtaine de chats et l'action de l'association « One voice ».

Est aussi signalée comme point d'appui de cette démarche collective une pétition « pitié pour les chats » signée par 85 500 personnes sur « mesopinions.com » qui semble mise en œuvre depuis 2019, soit au moment de la construction de la ferme pédagogique.

**Remarques du commissaire enquêteur :**

Les observations formulées dans ce cadre ne sont pas directement liées à l'enquête publique. Elles émanent visiblement pour une très large majorité d'entre elles de personnes extérieures à la commune, voire extérieures à la région île de France.

#### Questions à la ville d'Ermont :

- 1) Dans les avis favorables, une personne évoque le souhait de voir accueilli une salle pédagogique dans l'équipement pour des ateliers. Est-ce prévu ?... Comment se déroulent les activités de groupe aujourd'hui.

Je vous remercie du dossier adressé par vos services sur les publics accueillis et l'intérêt de l'extension.

Dans le souhait d'effectuer une analyse bilantielle complète, pouvez-vous m'adresser un bilan de l'activité lié au potager de l'autre côté de la voie de chemin de fer ainsi qu'une brochure de présentation de ces activités si elle existe.

Pouvez-vous m'indiquer le coût de fonctionnement actuel de la ferme pédagogique ? Et comment il évoluera avec l'extension ?

#### Réponse de la Ville :

**Pour la question : « Dans les avis favorables, une personne évoque le souhait de voir accueillir une salle pédagogique dans l'équipement pour des ateliers. Est-ce prévu ? » :**

Voici les ateliers proposés aujourd'hui tout au long de l'année par le service de la ferme pédagogique (pour mémoire, les ateliers sont réservés aux Ermontois) :

- a. A l'espace animalier :
- Tous les lundis de 9h à 11h : « Dans la peau d'un fermier »/ 6 personnes max.
  - Les mercredis des semaines impaires (donc un mercredi sur deux) de 10h30 à 11h30 : entretien du poney et de l'âne + comment aborder les équidés/ 4 personnes max.
  - Les mercredis des semaines paires (l'autre mercredi sur deux) de 16h à 16h45 : visites guidées de la ferme par les agents/ 10 personnes max.
- b. A l'espace potager :
- 1 samedi par mois (samedi d'ouverture au public semaine paire) de 11h à 12h : visite guidée du potager par un maraîcher/ 10 personnes max.
  - L'autre samedi par mois (toujours semaine paire donc) de 10h à 11h30 : aide à l'entretien du site/aide à la plantation/aide à la récolte/ 6 personnes max.

Les ateliers se déroulent en plein air : les contenus de nos ateliers ne nécessitent pas l'utilisation d'une salle. Il n'est pas aujourd'hui prévu d'ateliers qui nécessiteraient une salle, ni par ailleurs, la construction d'une nouvelle salle pédagogique spécifiquement dédiée aux ateliers.

L'utilisation de l'actuelle salle pédagogique est entièrement dévolue à l'accueil des classes et des Accueils de Loisirs de la Ville d'Ermont.

La salle pédagogique située à l'espace potager de la ferme pédagogique accueille principalement les enfants des groupes scolaires d'Ermont et ceux des Accueils de Loisirs dans la cadre des visites encadrées que nous proposons sur les deux sites.

La salle de 88m<sup>2</sup> a une capacité d'accueil de 30 à 35 enfants + accompagnateurs (2 ou 3).

Il est proposé aux enfants des activités adaptées à chaque niveau de classe de la Petite Section aux 6èmes avec des supports pédagogiques allant de quizz ou de fiches à remplir à la vidéo-projection de courts documentaires ou, là encore, de supports pédagogiques.

Pour les enfants des Accueils de Loisirs, les activités sont plus ludiques (activités créatives autour de thèmes de la ferme, fabrication de petits jeux en rapport avec les animaux, les légumes, etc.).

Le passage dans la salle pédagogique complète donc les accompagnements sur le "terrain" des écoles et des Accueils de Loisirs.

La salle est utilisée toute la semaine matin et après-midi (les lundis, mardis, jeudis et vendredis par les écoles, et les mercredis par les Accueils de Loisirs).

**Pour la question : « *Comment se déroulent les activités de groupe aujourd'hui ?* » :**

Pour les autres activités de groupes (c'est-à-dire hors ateliers), vous trouverez l'ensemble des éléments dans le document en date du 6 juillet 2021, joint en annexe ci-après.

**Pour la question : « *Dans le souhait d'effectuer une analyse bilantielle complète, pouvez-vous m'adresser un bilan de l'activité lié au potager de l'autre côté de la voie de chemin de fer ainsi qu'une brochure de présentation de ces activités si elle existe.* »**

Si la demande concerne un bilan de fréquentation de l'espace potager, nous ne pouvons pas en fournir étant donné que nous ne comptabilisons pas les entrées sur ce site ; il a été décrit dans le document transmis le 6 juillet dernier que la Ville a pu comptabiliser les entrées côté animaux sur une période précise (de l'ouverture du service le 15 juin 2020 au 1<sup>er</sup> septembre 2020) car seul ce site sur les deux nécessitait à l'origine une inscription du public avant la visite (cf. partie 5 « l'accueil du public » du document en question).

Si la demande concerne un autre type de bilan : à part les ateliers à l'espace potager, les visites des classes et les visites des Accueils de Loisirs, il n'y a pas d'autres « activités ».

**Pour la question : « *Pouvez-vous m'indiquer le coût de fonctionnement actuel de la ferme pédagogique ? Et comment il évoluera avec l'extension ?* »**

Un dossier complet relatif au bilan de l'activité de la ferme pédagogique vous est adressé en annexe du présent procès-verbal.

2) Comment appréciez-vous ces observations sur l'enjeu du nourrissage des chats ?

**Réponses de la ville**

La ville est attentive aux enjeux de nourrissage des chats sur ce secteur et apportera des réponses adaptées.

La Ville note que quasiment aucune des contributions portent sur l'équipement de la ferme pédagogique et son fonctionnement et sur le projet d'extension.

3) Connaissez-vous l'activité de Mme Rizzotto et êtes-vous déjà entré en contact dans le passé ?

**Réponses de la ville**

Des contacts ont eu lieu par le passé et encore récemment. Il a été convenu avec Madame Rizzoto d'un échange dès que la ville travaillera sur l'aménagement du terrain.

4) Quand prévoyez-vous de débiter les travaux ? Pensez-vous pouvoir attendre l'été ?

#### **Réponses de la ville**

Compte tenu de la procédure de DUP en cours et des délais incompressibles pour l'acquisition des parcelles, les travaux relatifs à l'extension de la ferme pédagogique ne sont pas envisagés avant l'été 2022.

5) Pensez-vous qu'une partie des remarques formulées par ces 56 personnes peuvent être intégrées au projet ? Lesquelles et comment ?

#### **Réponses de la ville :**

La ville envisage la création d'un dispositif de nourrissage pour les chats avec la mise à disposition d'une emprise sur le site de la ferme pédagogique. La Ville entend ainsi répondre aux inquiétudes des administrés autour du nourrissage et de la réalisation d'abris pour les chats.

#### **II- OBSERVATIONS SUR L'ENQUÊTE PARCELLAIRE :**

Je n'ai noté aucune observation sur l'enquête parcellaire.

Sur les propriétaires concernés, vos services m'ont indiqué que 2 lettres recommandées adressées le 26 août n'avaient pas été réceptionnées par leurs destinataires.

#### **Question à la ville :**

Quelles dispositions complémentaires avez-vous prises pour chercher à joindre les propriétaires qui n'ont pas réceptionné leur courrier recommandé ?

#### **Réponses de la ville :**

La Ville a adressé par lettre simple copies des courriers de notifications pour lesquelles la LRAR était retournée à l'expéditeur.

Concernant le courrier à l'attention de Monsieur Lucien GILLET, dont le dernier domicile connu est 30 rue Hyppolyte Jamot à Sannois (95110), la Police Municipale d'Ermont s'est rendue à cette adresse le jeudi 7 octobre 2021. Sur place il a été constaté aucune sonnette ni boîtes aux lettres portant le nom de Monsieur Gillet. Vous trouvez, en pièce jointe, copie du rapport d'information.

Un courrier a été adressé à la mairie de Sannois (copie pourra vous être transmise) pour demander des informations auprès du service état civil et notamment la transcription de décès. La copie d'acte reçue par nos services le 18 octobre 2021 mentionne le décès de Monsieur Lucien Gillet le 24 mai 1942. Des recherches seront effectuées par la Ville auprès du notaire en charge de la succession de Monsieur Lucien Gillet.

Un précédent courrier adressé en LRAR en date du 17/02/2020 relatif au questionnaire d'identité avait déjà été retourné à l'expéditeur le 20/02/2021.

Département du Val d'Oise

*Annexe 4*



**Police municipale**  
01 rue Saint-Flaive Prolongée  
95120 Ermont

Téléphone : 01-30-72-94-60  
Fax : 01-30-72-52.93

Code commune : 09521903100

Référence : 58/2021

Objet : Notification de courrier

Pièce jointe : Oui  Non

Description :

- Courrier Mairie d'Ermont

Origine de l'intervention : Chef de service

- Nous, **Laurent FERRAT**, Chef de police municipale
- Assistés des agents **Intisare BOUACHIR**, Brigadier-Chef Principal de police municipale et **Christophe PIRES**, gardien-brigadier de police municipale,
- Agents de police judiciaire adjoints,
- Dûment agréés et assermentés,
- En fonction et agissant sur la commune d'Ermont (95).
- Vu l'article 21-2° 21-2 et 429 du Code de procédure pénale.
- Vu l'article L2212-1 et suivant du Code générale des collectivités territoriales
- Vu l'article L511-1 et suivant, L511-5, L511-11 du Code de la sécurité intérieure.
- Conformément aux ordres reçus de notre hiérarchie,
- Rapportons les faits suivants :

Le jeudi 07 octobre 2021 à 11 heures, conformément aux ordres reçus, nous nous rendons au 30 rue Hippolyte Jamot sur la commune de Sannois afin de notifier un courrier de la Mairie d'Ermont à Monsieur Lucien GILLET. Sur place, nous constatons aucune sonnette ni de boîte aux lettres portant le nom de Monsieur GILLET, nous tentons tout de même de voir si quelqu'un est à l'intérieur du domicile, sans succès. Effectuons un second passage à 17 heures, personne ne nous ouvre. A 17 heures et 05 minutes, quittons les lieux.

- Rendons compte des faits à notre hiérarchie.
- Clos le 08/10/21 à 09:07 pour être transmis à :
- Monsieur le maire d'Ermont.
- Archives services Police Municipale.

Les APJA,

**Laurent FERRAT**

**Intisare BOUACHIR**

**Christophe PIRES**



Annee 5

COPIE INTÉGRALE

Acte de Décès

DE/1942/70

GILLET Lucien Léon Paul

N° 98 Alain de  
Lucien Léon Paul Gillet  
30 mai

Le vingt quatre mai mil neuf cent quarante deux, quatre heures dix, est célébré au sud  
Kappapye parant, Lucien Léon Paul Gillet, né le dimanche le quinze, etant  
une seul aut, Kulléwawaw; domicilié à Samois et son état de mariage; fils de Paul Emil  
Ludwons Pilet, et de sa femme Emilia Julie Longot, sa femme, sans profession,  
domiciliés à Samois au sud Kappapye parant; épouse de Marie Jeanne Khababé  
Kamon. Avant la vingt six mai mil neuf cent quarante deux, dix sept heures, au  
la destination de Samois parant, quarante six ans, Réservé du Corps d'infanterie générale,  
et son en Samois en état de mariage, qui toutes faits a signé avec nous, Félix Gumbins,  
Maire de Samois.

Copie certifiée conforme  
à l'original

18 OCT 1942



POUR LE MAIRE  
PAR DÉLÉGATION







Annexe 7

## TABLEAU DE SUIVI DU COURRIER

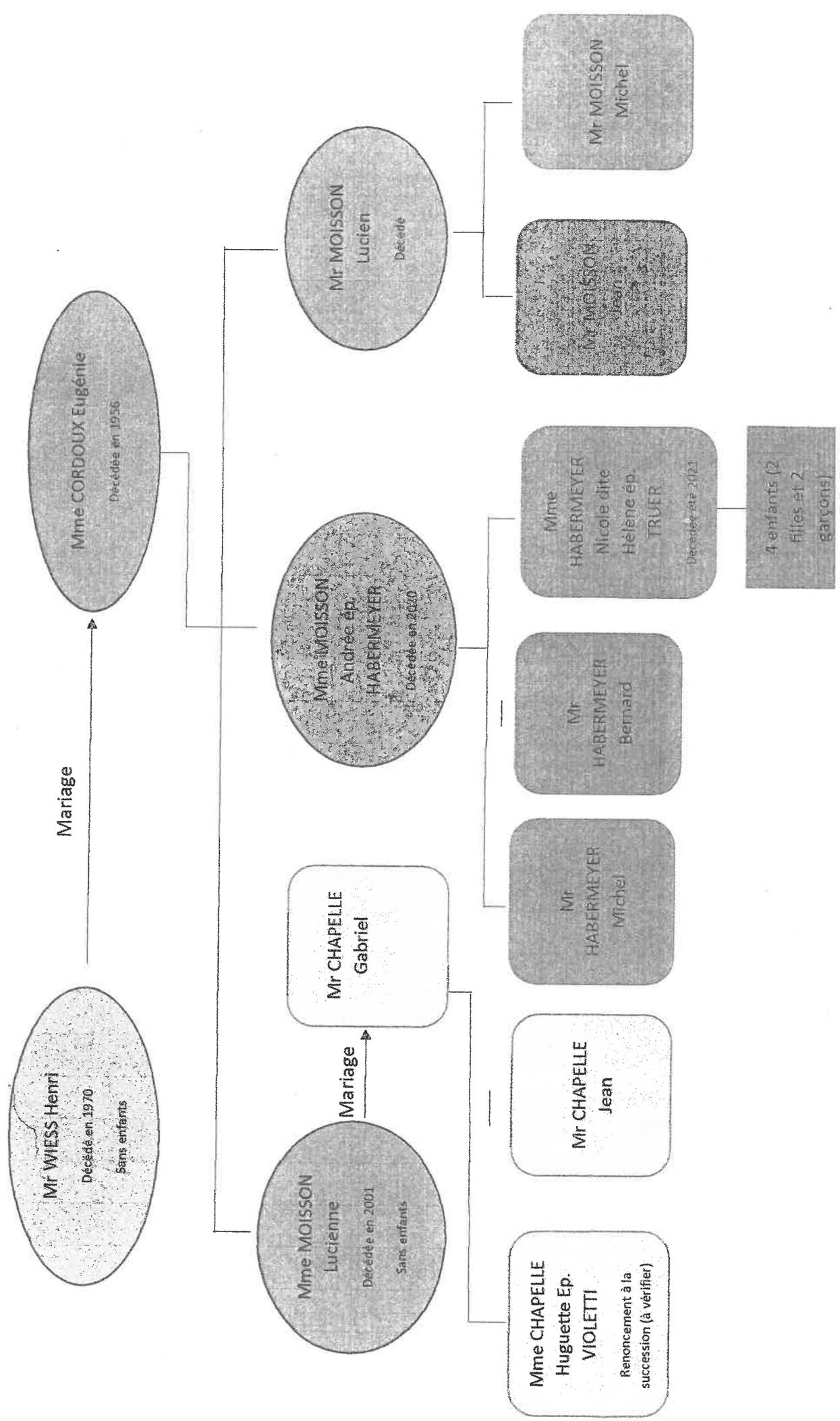
DESTINATAIRE	ADRESSE DESTINATAIRE	DATE ENVOI	TYPE ENVOI	RECEPTION COURRIER	RETOUR COURRIER	OBSERVATIONS
Mme HABERMAYER épouse TRUER Nicole dite Héléène	25 rue de la Roche - Bois de Chene Haut 57370 DANNE-ET-QUATRE-VENTS	12/12/2018	Courrier RAR Autorisation passage sur propriété	Document manquant		Autorisation donnée par courrier retour daté du 02/01/2019, Réception mairie le 04/01/2019
		13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	18/02/2020		Réponse reçue le 27 février 2020 en mairie
		26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	31/08/2021		Réception courrier par son époux Mr TRUER Albert car Madame décédé courant été 2021
Mr HABERMAYER Bernard	La Coustie 81300 GRAULHET  Nouvelle adresse : 8 chemin de la Vaysrière - 81300 GRAULHET	13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements		19/02/200 Défaut d'adressage ou d'adresse	Nouvelle adresse : 8 chemin de la Vaysrière 81300 GRAULHET Information obtenue le 21/10/2021 auprès du service élections de la mairie de GRAULHET
		26/08/2021			01/09/2021	
		2ème envoi courrier simple 3ème envoi RAR + courrier simple avec nouvelle adresse			28/09/2021  22/10/2021	
Mr CHAPELLE Jean	3 rue du Moulin à vent 34140 MEZE	13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	18/02/2020		Réponse datée du 22/02/2020 et reçue en mairie le 26/02/2020
		26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	28/08/2021		Réponse reçue en mairie le 03/09/2021
Mr HABERMAYER Michel	7 rue Daidung Grien 67100 STRASBOURG	14/12/2018	Courrier RAR Autorisation passage sur propriété	04/03/2020		
		13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	04/03/2020		
		26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	31/08/2021		
Mme CHAPELLE épouse VIOLETTI Huguette	28 rue du Cormier 77590 BOIS LE ROI	13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	19/02/2020		Réponse reçue le 24/02/2020 en mairie
		26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	30/08/2021		
		13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	18/02/2020		Réponse reçue en mairie le 21/02/2020
Mr MOISSON Michel	41 rue Balder 67100 STRASBOURG	26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	Date non indiquée sur RAR		Réponse reçue en mairie le 09/09/2021
		13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements	18/02/2020		Réponse reçue en mairie le 19/02/2020
Mr MOISSON Jean	5 bis rue Notre Dame 62124 BEAUMETZ LES CAMBRAI	26/08/2021	Notification ouverture enquêtes	Date non indiquée sur RAR mais signature apparente		
		13/02/2020	Courrier RAR Fiche de renseignements		20/02/2020	

Mr GILLET Lucien	31 rue Hippolyte Jamot 95110 SANNOIS	26/08/2021 2eme envoi courrier simple le 28/09/2021	Notification ouverture enquêtes	30/08/2021	Décédé en 1942 conformément à acte de décès
------------------	---	--	------------------------------------	------------	---

Annee 8

# SUCCESSION WIESS

## PARCELLES AO 496 et AO 281



Mairie d'Ermont  
Tel : 01.30.72.31.60

Annexé 9



Philippe PION

Message transféré  
From: Maria MARCHESE <~~mar.06031@paris.notaires.fr~~>  
To: Rossi Floriane <~~Elorane.Rossi@ville-ermont.fr~~>, ~~laure.legrosy@ville.ermont.fr~~ <~~laure.legrosy@ville.ermont.fr~~>  
Cc:  
Bcc:  
Date: Thu, 21 Oct 2021 13:41:56 +0000  
Subject: TR: SUCCESSION WIESS Henri (26/02/2019)

Madame,

Je fais suite à notre entretien téléphonique et vous confirme avoir été chargé par la chambre des notaires du dossier de succession après le décès de Mr Henri WIESS.

Dans ce dossier un héritier ne veut pas participer à la succession de manière délibéré.

Nous étions en contact avec vos services en 2017/2019 car il dépend de la succession deux parcelles à ERMONT route de Franconville section AO 496 et AO 281 qui d'après certains devaient faire l'objet d'une préemption.

Nous n'avons pas eu de retour à ce sujet.

A ce jour aucun acte de succession n'a pu être signé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Mme MARCHESE-CERINO Maria



**Serge DENOULT et Françoise HANNIET-DENOULT**

**NOTAIRES ASSOCIES**

**13 rue Alfred de Musset**

**95120 ERMONT**

Tel: 01.34.15.76.86

Fax: 01.34.15.39.08

Parking Clientèle: entrée du Professeur Dastre

Ermont, le 26 octobre 2021

A	URBANISME
---	-----------

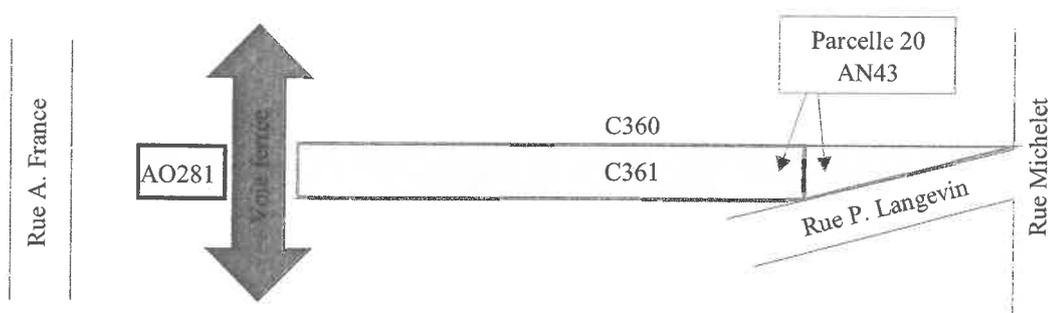
Objet :

**DUP Foirail – Enquête parcellaire – Parcelle AO 281**

A l'issue de l'enquête conjointe, une interrogation du commissaire enquêteur a porté sur la notification infructueuse adressé à Monsieur GILLET Lucien, propriétaire identifié au service de publicité foncière (SPF) de la parcelle AO 281, d'une superficie de 660m<sup>2</sup>.

Or, il est apparu que :

- Monsieur GILLET Lucien est décédé depuis 1942 ;
- L'existence anciennement de deux parcelles cadastrées<sup>1</sup> C360 et C361 de superficies respectives d'environ 3528,09m<sup>2</sup> et 3053,42m<sup>2</sup> ;
- Ces deux parcelles ont été subdivisées probablement lors la création de la ligne de chemin de fer avec une partie de chaque parcelle située de part et d'autre de la voie ;
- Un extrait de transcription du 02 août 1944, mentionne la cession par adjudication des parcelles C360p et C361p appartenant à Monsieur GILLET Lucien au profit de Monsieur WIESS en 1943.
- Des conclusions du Cabinet BURTIN, géomètre-expert, en date du 20 juin 2005, mentionnent cette transcription du 02 août 1944, mais relèvent que :
  - o Il n'est pas possible de déterminer si les parcelles C360p et C361p sont situées au Nord ou au Sud de la voie ferrée ou si elles sont désignées comme telles de chaque côté ;
  - o La parcelle C361p, d'une superficie de « 1976m<sup>2</sup> » a fait l'objet d'une expropriation des héritiers WIESS en 1973-1974 au profit de la Société d'aménagement Sannois, Ermont, Franconville (SASEF) (parcelle n°20 en AN 43, pour une superficie de 2232 m<sup>2</sup>, située entre la rue Michelet et la sente François Moreau) ;
  - o Le Cabinet BURTIN ne peut se prononcer sur la conversion de la partie Nord de la parcelle C361(p ?) en AO 281, malgré des surfaces similaires.



La cession par adjudication n'a pas été retranscrite au SPF (ex-service de la conservation des hypothèques), mais ce défaut résulte probablement du fait que les mutations immobilières n'ont fait l'objet d'un enregistrement par le SPF qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

<sup>1</sup> Archives Départementales du Val d'Oise, Cadastre Ermont 1832, Section C, 1<sup>ère</sup> Feuille

<sup>2</sup> Superficies déterminées au regard de l'échelle du plan de 1832

L'enquête parcellaire ayant été notifiée à M. GILLET mais pas aux propriétaires de la parcelle AO 281 au jour de l'ouverture de l'enquête, se pose la question de la validité de la procédure et des solutions à envisager.

Lors de la réalisation de l'état parcellaire (document comportant toutes les informations relatives aux parcelles à exproprier : désignation cadastrale ; antériorités – les différentes alinéations successives ; la recherche du/des propriétaires connus/potentiels et leur état civil).

Ainsi, le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dispose notamment que :

Article R.131-3 :

*« I. – Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à l'enquête dans chacune de ces communes, un dossier comprenant :*

*1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;*

*2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.*

*II. – Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés. »*

Article R.131-6 :

*« Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.*

*En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural. »*

Il ressort de ces dispositions et de la jurisprudence y afférent que la notification aux propriétaires connus ou éventuels avant ouverture de l'enquête parcellaire constitue une modalité substantielle. Les manquements à cette notification sont considérés comme un vice affectant la procédure par le juge de l'expropriation.

La Cour de cassation (Civ., 3<sup>e</sup>, 19 décembre 2006, n°05-70070) a d'ailleurs censuré le juge de l'expropriation qui avait prononcé le transfert de propriété des parcelles d'un propriétaire décédé sans vérifier si l'expropriant avait pris toutes diligences pour rechercher les héritiers dudit propriétaire.

Dans notre espèce, M. GILLET est décédé en 1942 et une mutation de la parcelle C361p (sans doute la parcelle C361 amputée de la zone non aedificandi liée à l'installation de la voie ferrée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) a été opérée au profit de M. WIESS.

En se bornant à adresser la notification de l'ouverture de l'enquête parcellaire à M. GILLET, sans rechercher les éventuelles antériorité, l'existence d'un acte de décès, le rapport du Cabinet BURTIN commandé par la Commune en 2005... il est fort probable que le juge soit amené à constater la carence de la Commune.

En conséquence :

Il conviendrait dans un premier temps de poursuivre l'identification des antériorités de la parcelle AO 281 afin de déterminer avec le plus de certitude que celle-ci est bien issue d'une part de la parcelle C361p (ce qui est fort probable) mais également qu'elle était l'objet de la mutation par adjudication de 1943.

La notification n'ayant pas été adressée à de potentiels propriétaires, les héritiers de Monsieur WIESS (qui sont identifiés comme étant les indivisaires de la seconde parcelle objet de la DUP), il conviendrait de recommencer la procédure d'enquête parcellaire depuis le début (dès la publication de l'arrêté de déclaration d'utilité publique) :

- Nouveau dossier d'enquête parcellaire à dresser ;
- Notification à l'ensemble des propriétaires potentiels, en joignant l'état parcellaire complet et les questionnaires prévus à l'article R.131-7 du CECUP ;
- Enquête parcellaire...



